

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 26 janvier 2024

01.2024-16	<u>CULTURE</u> <u>OBJET</u> : Convention de partenariat avec la Ville de Vallet pour le Festival Cep Party 2024, festival Jeune Public à Vallet et au pays du Vignoble Nantais
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la séance du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2023 au cours de laquelle la saison culturelle 2023-2024 de l'espace culturel Le Quatrain a été présentée,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que le Conseil Communautaire a approuvé la programmation pour la saison culturelle 2023-2024 ainsi que les tarifs des spectacles retenus,

Considérant que la saison culturelle est construite avec différents partenaires (collectivités, associations, théâtres...) et que Le Quatrain est partenaire de Cep Party, festival pour Petits et Grands à Vallet et au pays du Vignoble Nantais,

Considérant que dans le cadre du festival Cep party, Clisson Sèvre et Maine Agglo accueille un spectacle Jeune Public sur le temps des loisirs au Quatrain. Clisson Sèvre et Maine Agglo et la commune de Vallet sont alors partenaires,

Considérant la convention de partenariat ci-annexée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'approuver les modalités d'accueil, billetterie, techniques et de communication pour le spectacle « Bastien sans main » par les tréteaux de France le mercredi 17 avril 2024 à 16h.

ARTICLE 2 : de signer la convention de partenariat Cep Party 2024 – festival jeune public à Vallet et au Pays du Vignoble Nantais – avec la Ville de Vallet.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

CONVENTION DE PARTENARIAT CEP PARTY 2024

★ Festival Jeune Public à Vallet et au Pays du Vignoble Nantais ★

Entre

Clisson Sèvre et Maine AggLOH !
15 rue des Malifestes, 44190 Clisson
Représentée par **Monsieur Jean-Guy CORNU**
En sa qualité de Président de Clisson Sèvre et Maine AggLOH !
Et ci dénommée Clisson Sèvre et Maine AggLOH !

&

Mairie de Vallet
Le Champilambart, 13 rte des Dorices, 44330 Vallet
Représentée par **Monsieur Jérôme MARCHAIS**,
En sa qualité de Maire de Vallet, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2023
Et ci-dénommée **la Commune de Vallet**

★★★★★★★★★★★★★★★★

Préambule :

Dans le cadre de son projet culturel, la commune de Vallet et plusieurs communes s'associent pour mettre en place la 21^{ème} édition de Cep Party, festival Jeune Public à Vallet et au Pays du Vignoble Nantais.

Ce festival a lieu du mardi 2 au vendredi 19 avril 2024 sur les communes de Clisson, de Saint Julien de Concelles, de Boussay, du Loroux Bottereau, de Divatte-sur-Loire, de la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine (Le Quatrain) et de Vallet. Il s'adresse au public scolaire et à un public familial et propose une découverte du spectacle vivant dans sa globalité : théâtre, danse, musique, théâtre d'objets, cirque...

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Dans le cadre du festival Cep Party, La Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine accueille un spectacle jeune public sur le temps des loisirs au Quatrain. **Clisson Sèvre et Maine AggLOH !** et **la commune de Vallet** sont alors partenaires.

A cette fin, la présente convention a notamment pour objet de déterminer les rôles et les obligations de chacune des parties et d'en fixer les modalités financières.

Article 2 : Programmation artistique

Clisson Sèvre et Maine AggLOH ! choisit le spectacle qu'elle accueille en concertation avec la direction artistique du festival (Service culturel de la Ville de Vallet), en fonction de sa salle, mais aussi de son propre public et projet culturel.

Pour Clisson Sèvre et Maine AggLOH !, il s'agit de :

★ « Bastien sans main » par les tréteaux de France

Le mercredi 17 avril 2024 à 16h00

Article 3 : Les obligations de Clisson Sèvre et Maine AggLOH ! et de la Ville de Vallet

Article 3. 1. : En ce qui concerne l'accueil de la compagnie :

Clisson Sèvre et Maine AggLOH ! est maître d'ouvrage. C'est elle qui établit en son nom, les contrats avec les compagnies accueillies. Clisson Sèvre et Maine AggLOH ! met à disposition des artistes le lieu de représentation, ses équipements et son personnel nécessaire aux déchargements et chargements, montage et démontage. Clisson Sèvre et Maine AggLOH ! garantit le bon fonctionnement de l'équipement ainsi que toutes les mesures de sécurité relatives aux établissements recevant du public (ERP, accueil du public...).

Clisson Sèvre et Maine AggLOH ! s'engage à prendre en charge, conformément aux contrats : le cachet, l'hébergement, les repas et les frais de transport liés à l'accueil des deux compagnies.

Article 3. 2: En ce qui concerne la responsabilité technique :

Clisson Sèvre et Maine AggLOH ! peut bénéficier de :

- La mutualisation des moyens techniques pour permettre un accueil de qualité auprès des compagnies sur l'ensemble du festival.

Article 4 : La billetterie

D'un point de vue général,

La commune de Vallet encaisse les recettes issues de l'opération CEP PARTY

Néanmoins, la location, le contrôle, la billetterie, l'encaissement sont effectués dans 2 points de vente des billets : Le Champilambart et Le Quatrain. Un arrêté est établi entre la commune de Vallet-Le Champilambart et Clisson, Sèvre et Maine Agglo-Le Quatrain. **Le début des ventes de billets est prévu courant février 2024 (date à déterminer) dans ces 2 points de vente, au guichet comme pour la vente en ligne.**

Des billets (places à l'unité et passeports/abonnements) du festival Cep Party sont également en vente sur le site Internet du Champilambart (www.champilambart.fr) et du Quatrain (www.lequatrain.fr). A noter : il n'y a pas de frais de gestion à la charge du spectateur.

La commune de Vallet est chargée d'éditer l'ensemble des billets de Cep Party mis en vente courant février 2024 (date à déterminer), via le service billetterie de l'espace culturel Le Champilambart. Le Quatrain édite les billets des séances tout public Cep Party avec son logiciel.

La commune de Vallet encaisse toutes les recettes de la vente des billets.

4.1 Le service de Billetterie de Clisson Sèvre et Maine AggLOH ! (dénommé Le Quatrain) s'engage à ouvrir pour le compte de la commune de Vallet une location pour les spectacles suivants :

- ★ Commune de St Julien de Concelles, à l'étang :
 - « Les Simones » par Cirque la Compagnie – dimanche 7 avril 2024 à 16h

- ★ Commune de Vallet, au Champilambart :
 - « Näcken » du Collectif Spat'Sonore et de la compagnie Sillidill – Lundi 8 avril 2024 à 19h30
 - « Dominique Toute seule » de la compagnie Au détour d'un Cairn – mardi 9 avril 2024 à 19h30
 - « Connexio » du Collectif Curieux – Mercredi 10 avril 2024 à 15h30
 - « Pandax » de Cirque la Compagnie – vendredi 12 avril 2024 à 20h30, samedi 13 avril 2024 à 19h et dimanche 14 avril 2024 à 16h

- ★ Commune de Boussay, Salle des Orch'Idées :
 - « Hop ! Trouvé ! » de la compagnie Label Caravan – Mercredi 10 avril 2024 à 16h

- ★ Commune du Loroux Bottereaux, au Palais des Congrès :
 - « Toyo » par les Colporteurs – Mercredi 17 avril 2024 à 16h

- ★ Commune de Clisson, à l'Arlequino :
 - « Casimir » de la compagnie Arts et Couleurs – le samedi 13 avril 2024 à 16h
 - « Ven » de la compagnie Si seulement – Mercredi 17 avril 2024 à 16h

Le Quatrain encaisse le produit de chaque vente de place et éditera les billets concernant ces spectacles.

Le prix des places du festival est fixé à :

- 6 € tarif plein et 4 € tarif Cep Abo (abonnement : dès 3 spectacles choisis dans la programmation du festival)
- 23€ tarif plein // 19€ abonné // 13€ jeune de moins de 18 ans et étudiants // 10€ enfants de moins de 12 ans pour le spectacle PANDAX
- 6 € : tarif pour les enfants des centres de loisirs, clubs de théâtre et gratuité pour les accompagnateurs.
- 0 € pour les invités de la compagnie, des communes partenaires du festival, du Quatrain et de la Ville de Vallet.
- Le quota de places à vendre par le service billetterie du Quatrain est fixé par les services billetterie de la commune de Vallet et du Quatrain en amont et évolue en fonction des besoins de chacune des 2 parties.
- Les services billetterie de la commune de Vallet et du Quatrain se tiennent mutuellement informés de l'évolution des ventes.

- À l'issue des représentations, le service billetterie du Quatrain remet au service billetterie de la ville de Vallet des bordereaux de recettes correspondants aux ventes réalisées.

- En retour, le service billetterie de la commune de Vallet présente une facture conforme à l'état des ventes, qui est réglée par le Quatrain par mandat administratif.

4.2 Le service de Billetterie de la commune de Vallet :

- Le service billetterie de la commune de Vallet s'engage à ouvrir pour le compte du Quatrain, une location pour le spectacle suivant :

★ « Bastien sans main » Des Tréteaux de France

Le mercredi 17 avril 2024 – 16h

- La commune de Vallet encaisse le produit de chaque vente de place et édite les billets concernant ces spectacles.
- Le prix des places du spectacle est fixé à :
 - 6 € tarif plein et 4 € tarif passeport
 - 0€ pour les invités de la compagnie, des communes partenaires du festival, du Quatrain et de la Ville de Vallet.
- Les services billetterie de la commune de Vallet et du Quatrain se tiennent mutuellement informés de l'évolution des ventes et le quota de places à vendre par le service billetterie de la commune de Vallet peut être réajusté en fonction d'un commun accord des 2 parties.
- À l'issue des représentations, le service billetterie de la commune de Vallet remet au service billetterie du Quatrain un bordereau de recettes correspondant aux ventes réalisées.
- En retour, le service billetterie du Quatrain présente une facture conforme à l'état des ventes, qui est réglée par la commune de Vallet par mandat administratif ou virement bancaire.

Article 5 : Communication

Article 5.1. : En ce qui concerne la communication globale du festival :

La commune de Vallet prend en charge la communication globale du festival : affiches, plaquettes... Elle fournit des affiches et des programmes. Pour toute communication radiophonique ou télévisée, tout enregistrement ou diffusion doit également mentionner que l'action entre dans le cadre du festival Cep Party et se tenir au cadre défini dans le contrat établi avec la compagnie ou l'artiste.

Dans le bulletin municipal, l'ensemble des partenaires doit être cité selon le texte fourni par la commune de Vallet. Les communes partenaires sont tenues d'informer la commune de Vallet de tout changement ou événement particulier.

Article 5.2. : En ce qui concerne la communication des spectacles accueillis

Clisson Sèvre et Maine Agg!OH ! a la possibilité de communiquer sur ses spectacles selon ses supports de communication en accord avec la commune de Vallet. Tous les documents et articles doivent mentionner la participation au festival « Cep Party, festival pour Petits et Grands à Vallet et au Pays du Vignoble Nantais ».

Article 6: Evaluation

La commune de Vallet est en charge d'établir le bilan global de l'opération et de le communiquer à chacun des partenaires selon les éléments fournis par la commune.

Article 7 : Les assurances

Clisson Sèvre et Maine AggLOH ! déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu.

Article 8 : Compétence juridictionnelle

En cas de litige, les parties conviennent de s'en remettre, après épuisement des voies à l'amiable, à l'appréciation des tribunaux compétents.

Fait à Vallet, le

En deux exemplaires originaux

Pour Clisson Sèvre et Maine AggLOH !

M. Jean-Guy CORNU
Président

**Pour la Commune de
Vallet**

Mme Tiphaine LENENEZE
Adjointe à la culture

